

LE DROIT DE VOTE DES FEMMES

SE PREPARER AU VISIONNAGE



VOCABULAIRE

Les suffragettes : (nom féminin pluriel) – des femmes qui, d’abord en Grande-Bretagne, ont milité pour le droit de vote des femmes.

Militer : agir, lutter sans violence pour ou contre quelque chose.

La mobilisation : (nom féminin) - se mobiliser, se rassembler pour agir.

L’émancipation : (nom féminin) – s’émanciper, se libérer d’une autorité.

La contraception : (nom féminin) – l’emploi de moyens pour empêcher qu’un rapport sexuel entraîne une grossesse.

L’avortement : (nom masculin) – interrompre volontairement une grossesse.

La résistance : (nom féminin) – résister, s’opposer à quelqu’un.

L’obtention : (nom féminin) – obtenir quelque chose, arriver à un résultat.

La légalisation / légaliser : (nom féminin) – rendre légal une pratique jusqu’ici interdite.

La constitution : (nom féminin) - est une loi qui fixe l’organisation et le fonctionnement État ou d’un ensemble d’États.

La patrie : (nom féminin) – pays où l’on est né et que l’on aime.

Une ordonnance : (nom féminin) – acte pris par le gouvernement.

Éligible : (adjectif) – se dit d’une personne qui peut être élue à une fonction politique.